



UFA NOTRE DAME D'ANNAY

Année scolaire 2025-2026

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S) en alternance

Bac +2 en alternance - Diplôme délivré par le MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE(niveau 5) 24/01/2022
Titre [RNCP 36939](#)

Métiers visés :

Responsable de secteur en service d'aide à domicile, Gestionnaire conseil, conseiller offre de services dans les organismes de protection sociale, Coordonnateur réseau, coordonnateur d'activités sanitaires ou sociales, Chargé de relation avec les usagers dans les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, Conseiller d'action sociale (emploi, insertion socioprofessionnelle), Assistant aux mandataires à la protection des majeurs, Chargé de projet, assistant qualité, Assistant de direction, encadrant (secrétariats, pôle accueil, pôle standard), Assistant en ressources humaines.

Objectifs de la formation / Compétences visées :

- Accueillir et orienter le public demandeur vers les services et prestations.
- Analyser les besoins du public.
- Informer et communiquer l'accès aux droits.
- Organiser et gérer la mise en œuvre de services et prestations.
- Contribuer au système d'information et promouvoir les activités de son établissement,
- Élaborer un projet d'intervention auprès des publics,
- Concevoir des actions pour le service, la structure.

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).

Prérequis :

Avoir entre 16 et 29 ans ou plus pour les personnes en situation de handicap (RQTH), les sportifs de haut niveau et les repreneurs et créateurs d'entreprise
Il est nécessaire d'avoir obtenu le BAC (toutes options) ou une certification de niveau 4.

Modalités et délais d'accès pour l'entrée en formation :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : *article L.6222-12* du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Durée

24 mois – 1 100 à 1 350 heures de formation.

Le titulaire du BTS Services et prestations dans les secteurs sanitaire et social terminera ses deux années avec :

- La connaissance des institutions et réseaux.
- La connaissance des publics.
- La connaissance des prestations et des services.
- Les techniques de l'information et de la communication.
- Le sens des relations de travail et la gestion des ressources humaines.
- Les techniques de gestion administrative et financière.

Suite de parcours et/ou insertion professionnelle :

Le BTS SP3S vise principalement l'entrée dans la vie active. Cependant, les titulaires munis d'un bon dossier et d'une mention à l'examen peuvent poursuivre leurs études en licence professionnelle (bac+3) du champ sanitaire et social.

Les débouchés de cette formation (si certification) sont :

- Gestionnaire conseil.
- Assistant médical.
- Conseiller d'action sociale.
- Responsable de secteur en service d'aide à domicile.

Modalités d'évaluation :

Contrôles ponctuels et contrôles en cours de formation (*pour les UFA habilités à les faire passer en interne*).

Validation :

Diplôme : BTS « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social »

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

La passerelle ou équivalence n'est pas possible pour cette formation.

Coût de la formation :

Pour 12 mois : 6 367 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Méthodes mobilisées :

- Alternance des jours en centre de formation et en structure d'accueil (cf. calendrier de formation).
- Un référent pédagogique est nommé durant l'année de formation pour un suivi et un accompagnement dédié aux apprenants.
- Une plateforme pédagogique est accessible pour chaque apprenant avec l'octroi d'une adresse mail professionnelle.
- NetYparéo permet l'accès au planning de cours, à l'émargement des séances de cours et au cahier de textes des formateurs.
- Des formateurs sont issus du monde professionnel.

Rémunération pendant la formation :

L'alternant sera rémunéré, au minimum, suivant la grille légale applicable suivant la nature de son contrat (*pourcentage sur la base de 35 heures hebdomadaires*) :

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	702,70 €	918,92 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Accessibilité handicap :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement inclusif, qui a mis en place un accompagnement spécifique dans ce domaine. Venez à notre rencontre pour parler de vos besoins spécifiques (financiers, handicaps...).

Le Chef d'Établissement, personne ressource handicap, sera à votre écoute.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@jeanbosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

Taux de la dernière session de formation :

Taux d'obtention des diplômes ou certifications professionnelles	100 %
Taux d'interruption en cours de formation	14 %
Taux de poursuite d'études	14 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	71 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois dans l'un des métiers visés par la certification	71 %

Notre Valeur Ajoutée :

L'UFA Notre Dame d'Annay est un établissement privé catholique. Doté de nombreuses valeurs telles que la simplicité, le partage, l'audace, la confiance, la proximité, la sérénité, la liberté et l'adaptabilité, nous développons ensemble nos richesses dans le but de s'épanouir tout en apprenant. L'écoute et l'entraide sont mis en avant pour mener à bien nos projets.

La convivialité fait de nous une communauté soudée à l'écoute de chacun.

Tous les moyens sont mis en place pour assurer votre réussite professionnelle !

L'apprentissage permet de former des jeunes au fonctionnement de votre structure pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité.

QUI CONTACTER ?

UFA Notre Dame D'Annay

15 place du Concert – 59000 Lille

Lucas GAMMELIN – Chargé de développement commercial

Tél : 03.20.55.17.75 – Mail : lgammelin@notredamedannay.fr

Valérie SANTRAINE - Responsable UFA

Tél : 03 20 55 34 35 - Mail : ufa@notredamedannay.fr